



Juillet 2018

Nouveau contrôle de qualité des consultant·es en allaitement et lactation par l'Association Suisse des Consultant·es en Lactation et Allaitement maternel ASCL

Le nouveau contrôle de qualité l'ASCL permet à ses adhérents, qui ont une qualification supplémentaire comme consultant·e en allaitement et lactation IBCLC (International Board Certified Lactation Consultant) ou acquis avec succès un CAS (Certificate of Advanced Studies) en consultation allaitement et lactation, d'attester leur contrôle de qualité continu avec e-log (plateforme en ligne de l'Association Suisse des Infirmières et Infirmier ASI / attestation d'activité des formations continues).

L'ASCL garantit, que les consultant·es en allaitement et lactation attestent les formations continues spécifique à leur qualification supplémentaire.

Jusqu'à présent, seul les CERP's (points cumulés par des formations continues) ou l'examen donnaient la possibilité d'obtenir la récertification IBCLC après 5 ans et tous les 10 ans avec un examen, pour fournir le contrôle de qualité.

Avec le nouveau concept de qualité l'ASCL assure à toutes les consultant·es en allaitement et lactation, qui accomplissent les recommandations des formations continues de l'ASCL, de continuer leur activité comme consultant·e en allaitement et lactation ASCL, indépendamment d'un certificat IBCLC valable ou non.

Ainsi en Suisse et d'ailleurs approuvé par l'ASI, les consultant·es en allaitement et lactation IBCLC sont équivalentes des consultant·es en allaitement et lactation ASCL.